

Conseil « Alpes d'Azur » : augmentation des impôts



Charles-Ange Ginésy, entouré des vice-présidents, a remercié les conseillers pour leurs votes et leur confiance dans l'acceptation de la hausse des taxes. (Photo A. D.)

L'essentiel de la réunion du conseil communautaire de la communauté de communes Alpes d'Azur a été consacré aux votes des taxes locales et aux budgets 2017. Le président Charles-Ange Ginésy a fait en premier lieu un large bilan de la situation financière de la collectivité ; il a indiqué que « les décisions unilatérales du gouvernement obligent la commu-

nauté de communes Alpes d'Azur à augmenter les impôts ».

Selon lui, « l'effet de ciseaux imposé par les décisions gouvernementales – « réduction drastique et historique de la dotation globale de fonctionnement (74 % en trois exercices budgétaires) – et la montée des dépenses issues des compétences imposées, notamment la prise en charge des rythmes sco-

laire », a quasiment imposé cette augmentation. Le président a, en outre, souligné que toutes les autres pistes avaient été explorées sans succès et que les dépenses avaient été au maximum rationalisées.

Le président a indiqué compter néanmoins sur ses sollicitations auprès du président du conseil départemental et du conseil régional afin que la solidarité de

ces deux grandes collectivités locales s'exprime auprès d'Alpes d'Azur et permette de poursuivre sa dynamique de projets de territoire et d'investissements sur la santé, l'équipement numérique, la modernisation des écoles (*lire ci-dessous*) ou encore le déploiement du très haut débit.

Deux mille euros à « Cepage »

Les comptes administratifs 2016, le taux des taxes locales 2017 et les budgets 2017 présentés par Pierre Corporandy, 2^e vice-président, délégué aux finances, ont été adoptés à l'unanimité après un débat nourri.

Par ailleurs plusieurs conventions de fonctionnement ont été votées, ainsi qu'une subvention de 2 000 € à l'association « Cepage » pour ses activités en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi, ainsi que l'adhésion de la CCAA à l'Écomusée de la Rou doule.

ALAIN DEPRESLE

Repères

■ Budgets 2016

- Budget principal : fonctionnement excédent 335 824,70 € ; investissement déficit 1 040 266,12 € ;

- Budget ordures ménagères : fonctionnement excédent 435 864,94 € ; investissement excédent 40 383,50 €.

Les excédents et les déficits seront affectés aux mêmes comptes du budget 2017.

■ Taxes 2017

- Habitation : 7,42 % soit (+ 1,25 point) ;

- Foncier bâti : 4,73 % (+ 0,79 point) ;

- Foncier non-bâti : 13,48 %

(+ 2,25 points) ;

- Contribution foncière des entreprises :

10,91 % (+1,82 point).

La valeur du point étant variable selon les communes, le pourcentage d'augmentation variera.

■ Budgets 2017

- Fonctionnement : dépenses

5 838 383,70 €, recettes : 5 838 383,70 €.

- Investissement : dépenses

24 285 226,87 € ;

recettes : 24 285 226,87 €.

- Budget des ordures ménagères :

fonctionnement, dépenses :

2 460 742,94 €, recettes 2 460 742,94 €.

Investissement : dépenses 321 023,50 €,

recettes : 321 023,50 €